

COMMUNAUTE DE COMMUNES

AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT



N° D2019-146

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Réunion Ordinaire du 17 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf le dix-sept du mois de décembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, convoqué suite à l'absence du quorum de la séance du Conseil Communautaire du mardi 10 décembre 2019 à Assais les Jumeaux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de la Mairie d'Airvault, sous la présidence d'Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

17 présents + 4 pouvoirs (21 votes) :

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Jacky JOZEAU, Jean-Marie COLIN, Jacques METREAU, Maryse CHARRIER, Frédérique DAMBRINE, Viviane CHABAUTY,
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux : Jean-Pierre CESBRON, Claude SERVANT
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY
- ✓ Commune de Le Chillou : Jeanne BARIGAULT
- ✓ Commune d'Irais : Joël MEUNIER
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT (départ de Mme NOLOT)
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Micheline REAU, Jacques CHAUVEAU
- ✓ Commune de Maisontiers : Jean-François COIFFARD

4 pouvoirs :

- ✓ Ludovic BARREAU a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU
- ✓ Claire SAINCOURT a donné pouvoir à Jacky JOZEAU
- ✓ Frédéric LIAIGRE a donné pouvoir à Maryse CHARRIER
- ✓ Jean-Michel PROUST a donné pouvoir à Jean-Pierre CESBRON

Excusé (e) s : Lucette ROCHER, Ludovic BARREAU, Claire SAINCOURT, Mathias DIXNEUF, Céline PIGNON, Maryse BARIGAULT, Frédéric LIAIGRE, Jean-Michel PROUST

Jacques ROY a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : Mercredi 11 décembre 2019

MEDIATHEQUE
**Conventions d'animation culturelle avec trois établissements
scolaires**

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide :

- D'approuver les termes de la convention telle que jointe en annexe,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette convention.

A Airvault, le 17 décembre 2019
Le Président,
Olivier FOUILLET

Préfecture

079-200041416-20200102-78-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 02-01-2020

Publication le : 02-01-2020

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48



CONVENTION

Proposition de partenariat entre la Médiathèque Airvaudais-Val du Thouet et le Collège Voltaire

Programme animation culturelle année scolaire 2019-2020

Entre

**Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet (CDC AVT),
Service Médiathèque**

33, place des Promenades 79600 Airvault,

Représentée par Mr Olivier FOUILLET

En qualité de Président.

Et

Collège Voltaire

13, rue Ernest Pérochon 79600 Airvault.

Représenté par Mr Journault

En qualité de Principal

La **Médiathèque Airvaudais-Val du Thouet** a pour mission de fournir une offre d'action culturelle et de promotion du livre à tous les publics de son territoire. C'est dans ce cadre qu'elle propose de mettre en place un *projet d'animation culturelle* sur l'année scolaire 2019-2020, en partenariat avec le **Collège Voltaire**.

ART 1 OBJECTIFS DU PROJET

- Améliorer et développer l'accueil des adolescents à la médiathèque.
- Favoriser les partenariats avec les acteurs locaux de la jeunesse.
- Favoriser l'ouverture d'esprit des collégiens en matière de lecture et d'expression artistique en générale.
- Favoriser la rencontre entre les jeunes, les artistes et leurs pratiques artistiques.
- Accompagner les jeunes en situation de difficulté de lecture.
- Mélanger les publics autour d'une animation.

ART 2 DESCRIPTION DU PROJET

La proposition de programmation ci-dessous a été établie en concertation avec les professeurs, en lien avec leurs programmes scolaires. Le but étant de travailler en partenariat pour sensibiliser les collégiens au livre et à la culture en général.

Un thème à été choisi en fonction de chaque niveau et de leur programme ou projet de classe.

Un projet transversal a également été proposé autour de l'art théâtral.

ART 3 CONDITIONS DE PRÊT ET D'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES

Le prêt

- Le prêt de documents fait l'objet d'une inscription gratuite au nom de la classe sous la responsabilité de son enseignant et de l'établissement scolaire.
- Les CD audio seront prêtés uniquement à l'enseignant.
- La législation en vigueur interdit le prêt des DVD et CDroms aux collectivités.

La (les) responsabilité(s)

- Les élèves sont placés sous la responsabilité de l'enseignant au sein de la médiathèque.
- L'établissement scolaire et l'enseignant sont responsables des pertes, oublis et détérioration des livres empruntés par sa classe, il veillera au remplacement des documents perdus ou abimés.

Les parties s'engagent au respect du bon déroulement de ce programme :

- Achat des ouvrages des auteurs accueillis.
- Bon déroulement de cet accueil dans leur établissement : préparation des élèves et des équipes aux temps de rencontre ou d'animation.

ART 4 PLANNING

Niveau	Intitulé projet	Objectifs	Partenaires	planning	Médiathèque
6^{ème} 3 classes	Découverte de la Médiathèque	Familiarisation avec la structure médiathèque	Collège-CDI / Médiathèque	1 séance à la Médiathèque pour chaque classe. Visite+coups de cœur. Octobre/Novembre 2018 3 séances	2 agents de la médiathèque engagés
5^{ème} 2 classes	Exposition « Plumes et Cie » (prêtée par la MDDS)	Sensibilisation à la culture numérique et scientifique	Collège-CDI / /Médiathèque / MDDS	Entre le 12 mars et le 29 mai 2020 Séance d'1h30 Visite des élèves de 5 ^{ème} 2 séances	1 agent de la médiathèque engagé
4^{ème} 2 classes	Un auteur au collège	Rencontre avec un auteur/illustrateur de BD et son œuvre.	Collège-CDI / médiathèque	Visite par classe au premier trimestre 2020 + Une rencontre par classe avec l'auteur en mai 2020 4 séances	2 agents de la médiathèque engagés + Venue d'un auteur
3^{èmes} 2 classes	Néant				

ART 5 BUDGET

Budget prévisionnel « un auteur au collège »

	Prévisionnel (estimation)	Participation CDC AVT	Participation Coll. Voltaire	Participation Coll. St Agnès	Participation MFR St Loup
Intervention Cyril Bonin	520 €	260	174	86	
Frais annexes	200 €	67	66,5	66,5	
SS/TOTAL*	720,00 €	317	240,5	152,5	néant

* Hors frais de restauration des artistes

Les deux parties s'engagent à respecter les objectifs et conditions ci-dessus.

À Airvault,

Le,

Pour la CDC AVT
Le Président
O. Fouillet

Pour Le Collège Voltaire
Le principal

Préfecture

079-200041416-20200102-78-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 02-01-2020

Publication le : 02-01-2020

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48



CONVENTION

Proposition de partenariat entre la Médiathèque Airvaudais-Val du Thouet et la MFR Saint-Loup

Programme animation culturelle année scolaire 2019-2020

Entre

**Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet (CDC AVT),
Service Médiathèque**

33, place des Promenades 79600 Airvault,

Représentée par Mr Olivier FOUILLET

En qualité de Président.

Et

Maison Familiale et Rurale Saint-Loup Lamairé

2, route de la cape 79600 saint-Loup Lamaire

Représenté par Mr Rémi Douat

En qualité de Directeur de l'établissement

La **Médiathèque Airvaudais-Val du Thouet** a pour mission de fournir une offre d'action culturelle et de promotion du livre à tous les publics de son territoire. C'est dans ce cadre qu'elle propose de mettre en place un *projet d'animation culturelle* sur l'année scolaire 2019-2020, en partenariat avec la MFR.

ART 1 OBJECTIFS DU PROJET

- Améliorer et développer l'accueil des adolescents à la médiathèque.
- Favoriser les partenariats avec les acteurs locaux de la jeunesse.

- Favoriser l'ouverture d'esprit des collégiens en matière de lecture et d'expression artistique en générale.
- Favoriser la rencontre entre les jeunes, les artistes et leurs pratiques artistiques.
- Accompagner les jeunes en situation de difficulté de lecture.
- Sensibiliser les adolescents au spectacle vivant et plus particulièrement le théâtre.
- Éduquer aux médias et en particulier la radio.
- Susciter l'esprit critique des jeunes en vue de leur construction en tant que futurs citoyens
- Mélanger les publics autour d'une animation.

ART 2 DESCRIPTION DU PROJET

La proposition de programmation ci-dessous a été établie en concertation avec la monitrice et l'animatrice. Le but étant de travailler en partenariat pour sensibiliser les jeunes au livre et à la culture en général, à travers un projet transversal de l'art théâtral.

ART 3 CONDITIONS DE PRÊT ET D'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES

Le prêt

- Le prêt de documents fait l'objet d'une inscription gratuite au nom de la classe sous la responsabilité de son enseignant et de l'établissement scolaire.
- Les CD audio seront prêtés uniquement à l'enseignant.
- La législation en vigueur interdit le prêt des DVD et CDroms aux collectivités.

La (les) responsabilité(s)

- Les élèves sont placés sous la responsabilité de l'enseignant au sein de la médiathèque.
- L'établissement scolaire et l'enseignant sont responsables des pertes, oublis et détériorations des livres empruntés par sa classe, il veillera au remplacement des documents perdus ou abimés.

Les parties s'engagent au respect du bon déroulement de ce programme :

- Bon déroulement de cet accueil dans leur établissement : préparation des élèves et des équipes aux temps de rencontre ou d'animation.

ART 4 PLANNING

Niveau	Intitulé projet	Objectifs	Partenaires	planning	Médiathèque
3 ^{ème}	Débat philo / découverte de l'art théâtral « L'art de ne rien faire »	Exprimer son opinion, ses idées, construction de l'esprit critique + visite de la radio. Thème : l'art de ne rien faire. Possibilité d'aller plus loin avec la proposition sur le théâtre.	Collège-CDI / Médiathèque / théâtre de Thouars / RVO / Cie l'Ouvrage	2020	1 agent de la Médiathèque engagé + 1 personnel de RVO + Intervention de comédiens et/ou metteur en scène de théâtre

ART 5 BUDGET

Budget prévisionnel « l'art de ne rien faire »¹

	Prévisionnel (estimation)	Participation CDC AVT	Participation Coll. Voltaire	Participation Coll. St Agnès	Participation MFR St Loup
Interventions *	720,00 € (dont 360,00 € pris en charge par le Théâtre de Thouars)	180,00 €		90	90
Animation Débat-philo et visite RVO	0				
Spectacle au théâtre de Thouars **	4,00 €/ élève (estimation 112 €)	2,00 €/ élève (estimation 56 €)		2,00 €/ élève (estimation 56 €)	
TOTAL*	832,00 €	236,00 €	<i>néant</i>	146,00	90,00

* Hors frais de restauration des artistes

¹ Facturation courant mai/juin 2020 selon budget réalisé

Les deux parties s'engagent à respecter les objectifs et conditions ci-dessus.

À Airvault,

Le,
Pour la CDC AVT
Le Président
Olivier Fouillet

Pour la MFR
Le directeur,
Rémi Douat

Préfecture

079-200041416-20200102-78-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 02-01-2020

Publication le : 02-01-2020

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48



CONVENTION

Proposition de partenariat entre la Médiathèque Airvaudais-Val du Thouet et le Collège Ste Agnès

Programme animation culturelle année scolaire 2019-2020

Entre

Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet (CDC AVT),

Service Médiathèque

33, place des Promenades 79600 Airvault,

Représentée par Mr Olivier FOUILLET

En qualité de Président.

Et

Collège Ste Agnès

3, rue des Halles 79600 Airvault.

Représenté par Mr Freddy Locquet

En qualité de Directeur de l'établissement

La **Médiathèque Airvaudais-Val du Thouet** a pour mission de fournir une offre d'action culturelle et de promotion du livre à tous les publics de son territoire. C'est dans ce cadre qu'elle propose de mettre en place un *projet d'animation culturelle* sur l'année scolaire 2019-2020, en partenariat avec le **Collège Ste Agnès**.

ART 1 OBJECTIFS DU PROJET

- Améliorer et développer l'accueil des adolescents à la médiathèque.
- Favoriser les partenariats avec les acteurs locaux de la jeunesse.
- Favoriser l'ouverture d'esprit des collégiens en matière de lecture et d'expression artistique en générale.
- Favoriser la rencontre entre les jeunes, les artistes et leurs pratiques artistiques.
- Accompagner les jeunes en situation de difficulté de lecture.
- Sensibiliser les adolescents au spectacle vivant et plus particulièrement le théâtre.
- Éduquer aux médias et en particulier la radio.
- Susciter l'esprit critique des jeunes en vue de leur construction en tant que futurs citoyens
- Mélanger les publics autour d'une animation.

ART 2 DESCRIPTION DU PROJET

La proposition de programmation ci-dessous a été établie en concertation avec les professeurs, en lien avec leurs programmes scolaires. Le but étant de travailler en partenariat pour sensibiliser les collégiens au livre et à la culture en général.

Un thème à été choisi en fonction de chaque niveau et de leur programme ou projet de classe.

Un projet transversal a également été proposé autour de l'art théâtral.

ART 3 CONDITIONS DE PRÊT ET D'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES

Le prêt

- Le prêt de documents fait l'objet d'une inscription gratuite au nom de la classe sous la responsabilité de son enseignant et de l'établissement scolaire.
- Les CD audio seront prêtés uniquement à l'enseignant.
- La législation en vigueur interdit le prêt des DVD et CDroms aux collectivités.

La (les) responsabilité(s)

- Les élèves sont placés sous la responsabilité de l'enseignant au sein de la médiathèque.
- L'établissement scolaire et l'enseignant sont responsables des pertes, oublis et détériorations des livres empruntés par sa classe, il veillera au remplacement des documents perdus ou abimés.

Les parties s'engagent au respect du bon déroulement de ce programme :

- Achat des ouvrages des auteurs accueillis.
- Bon déroulement de cet accueil dans leur établissement : préparation des élèves et des équipes aux temps de rencontre ou d'animation.

ART 4 PLANNING

Niveau	Intitulé projet	Objectifs	Partenaires	planning	Médiathèque
6 ^{ème}	Découverte de la Médiathèque	Familiarisation avec la structure médiathèque	Collège-CDI / Médiathèque	1 séance à la Médiathèque pour chaque classe. Visite+coups de cœur. Octobre/Novembre 2018 2 séances	2 agents de la médiathèque engagés
5 ^{ème}	Exposition « Plumes et Cie »	Sensibilisation à la culture numérique et scientifique	Collège-CDI / /Médiathèque / MDDS	Entre mars et avril 2020 Visite des élèves de 5 ^{ème} 2 séances	1 agent de la médiathèque engagé
4 ^{ème}	Un auteur au collège	Rencontre avec un auteur/illustrateur de BD et son œuvre.	Collège-CDI / médiathèque	Visite par classe au premier trimestre 2020 + Une rencontre par classe avec l'auteur en mai 2020 4 séances	2 agents de la médiathèque engagés + Venue d'un auteur
3 ^{èmes}	Débat philo / découverte de l'art théâtral « L'art de ne rien faire »	Exprimer son opinion, ses idées, construction de l'esprit critique + visite de la radio. Thème : l'art de ne rien faire. Possibilité d'aller plus loin avec la proposition sur le théâtre.	Collège-CDI / Médiathèque / théâtre de Thouars / RVO / Cie l'Ouvrage	2020	1 agent de la Médiathèque engagé + 1 personnel de RVO + Intervention de comédiens et/ou metteur en scène de théâtre

ART 5 BUDGET

Budget prévisionnel « un auteur au collège » ¹

	Prévisionnel (estimation)	Participation CDC AVT	Participation Coll. Voltaire	Participation Coll. St Agnès	Participation MFR St Loup
Intervention Cyril Bonin	520 €	260	174	86	
Frais annexes	200 €	67	66,5	66,5	
SS/TOTAL*	720,00 €	317	240,5	152,5	néant

Budget prévisionnel « l'art de ne rien faire » ¹

Interventions *	720,00 € (dont 360,00 € pris en charge par le Théâtre de Thouars)	180,00 €		90	90
Animation Débat-philo et visite RVO	0				
Spectacle au théâtre de Thouars **	4,00 €/ élève (estimation 112 €)	2,00 €/ élève (estimation 56 €)		2,00 €/ élève (estimation 56 €)	
TOTAL*	832,00 €	236,00 €	néant	146,00	90,00

* Hors frais de restauration des artistes

** sur la base du volontariat pour les élèves du collège Ste Agnès (estimation faite avec la totalité du groupe classe – soit 28 élèves)

1 Facturation après réalisation 2020

Les deux parties s'engagent à respecter les objectifs et conditions ci-dessus.

À Airvault,

Le,

Pour la CDC AVT
Le Président
Olivier Fouillet

Pour Le Collège Ste Agnès
Le Directeur
Frédry Locquet

Préfecture

079-200041416-20200102-78-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 02-01-2020

Publication le : 02-01-2020

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48